

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 9 février 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET n° 2017-105

relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique.

Du 27 janvier 2017

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

DÉCRET n° 2017-105 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique.

Du 27 janvier 2017

NOR R D F F 1 6 3 3 4 4 7 D

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.8

Référence de publication : JO n° 25 du 29 janvier 2017, texte n° 26 ; signalé au BOC n° 6/2017.

Voir JO n° 25 du 29 janvier 2017, texte n° 26.